# 1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- Vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.
- Suivi le cas échéant des constats antérieurs.

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « Fabrication, stockage et expédition de pièces plastique d'étanchéité, de renfort structurel et d'acoustique, par mélangeage, injection, extrusion et assemblage », sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

- Compétence du service HSE.
- Tous les transports/manipulations des granulés sont sur une dalle lisse ou surface goudronnée.
- De bonnes pratiques à la maîtrise des granulés sont effectives en atelier.
- Il n'a pas été constaté lors de cet audit de rejets de granulés dans l'environnement.
- Il n'a pas été constaté d'épandage sur le site, les zones avec un potentiel de dispersion sont propres et exemptes de granulés.
- Des équipements prévenant un rejet canalisé des granulés dans l'environnement sont présents et régulièrement entretenus.
- Nombreux audits dont des audits par les managers.

Faiblesses

- /

Risque :

- Savoir reconnaitre un aspirateur ATEX, devrait être utile.
- Tamis au TW01 à changer car quelques trous et des pellets dans la cuve, ils sont au fond de la cuve par décantation.
- La consigne présente dans le « kit urgence environnement » (Conduite à tenir en cas de déversement accidentel (SDW-FR-1400-0022) mentionne les bonnes pratiques avec des fluides et des poudres, elle pourrait mentionner les granulés plastique (gants et lunettes de protection obligatoire, usage du balai + pelle + aspirateur ATEX).

Opportunité :

- Stockage en hauteur seulement si palette filmée (bonne pratique à documenter).
- Un rappel documenté sur les bonnes pratiques pourrait être affiché dans les zones à risque.